

Le fonctionnement reste similaire à 2022 :

Vous êtes un jeune du CP à la 3^e, domicilié en Deux-Sèvres, vous remettez votre Ticket Jeune Citoyen d'une valeur de 20 € à l'association de votre choix.

Vous pourrez remettre votre Ticket Jeune Citoyen :

- À une association loi 1901 deux-sévrienne
- Proposant une activité culturelle, sportive, d'éducation, de loisir ou d'initiation à des savoir-faire
- Offrant une activité hebdomadaire (a minima) aux jeunes du CP à la 3^e
- Sont exclues les associations culturelles, syndicales ou politiques, les structures privées lucratives, les structures publiques deux-sévriennes et leurs établissements, les foyers socio-éducatifs des collègues (FSE) ainsi que les Centres socioculturels (CSC) bénéficiant d'un accompagnement financier spécifique du Département. Pour les associations sportives scolaires, le Département plafonne à 10 % maximum de l'effectif de l'établissement, le nombre de Ticket Jeune Citoyen recevable.

NOUVEAUTÉ 2023

LE TICKET JEUNE CITOYEN EST NUMÉRIQUE

GÉNÉREZ VOTRE TICKET

1

J'accède à **monasso79.fr**
site unique pour les familles et les associations

2

INSCRIPTION



- + Je crée mon espace parent
- + J'indique : mon nom, prénom, code postal, email

3

GÉNÉRATION DU TICKET



- + J'ajoute mon enfant à mon espace parent (en indiquant son nom, prénom, type d'établissement fréquenté)
- + Un Ticket Jeune Citoyen individuel, avec QR Code, est généré par enfant

4

J'UTILISE MON TICKET

(avant le 31 décembre 2023)

Je remets mon TJC à l'association, de 3 manières, au choix :

- + J'imprime le QR Code depuis mon espace parent sur *monasso79.fr* et je le donne à l'association



OU

- + Je présente le QR Code présent dans l'application mobile « Ticket Jeune Citoyen »



OU

- + Je transfère mon Ticket à l'association depuis mon espace sur la plateforme *monasso79.fr*

